Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 056-215601675-20251211-2025_053-DE

Plougoumelen
commune du golfe

Conseillers en exercice : 17 - Présents : 11 - Votants : 13

Le jeudi 11 décembre 2025 à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUGOUMELEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle annexe du conseil municipal, sous la présidence de Madame BERTHELOT Léna, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 5 décembre 2025

Présents : BERTHELOT Léna, MASSON Raynald, DUMAS Laurence, LE CORFF David, GUILLERY Christine, GUILLEMOT Stéphanie, ODOU Jacques, MOCQUET Julien, RETAILLEAU Annie, GROLEAU Solveig, LEMAITRE Katia.

Pouvoirs :
THOMAS Lionnel a donné pouvoir à MASSON Raynald
DORIDOR Marion a donné pouvoir à GUILLERY Christine
Absents : CAMUS Patrick, LE RET Kévin, LE MOING Jean-Marc, LIEVRE-CORMIER Claire,

Secrétaire de séance : DUMAS Laurence

RESSOURCES HUMAINES

2025-053 – RECENSEMENT DE LA POPULATION 2026 - REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,
Vu le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,
Vu le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population.

Considérant qu'en raison du recensement de la population, il y a lieu d'engager cinq (5) agents recenseurs, recrutés pour les seuls besoins et la durée de l'enquête.

La commune de Plougoumelen sera concernée début 2026 (du 15 janvier au 14 février) par le recensement de sa population. Si l'INSEE supervise cette mission, c'est bien la commune qui assure sa mise en œuvre sur le territoire.

A cette fin, il est proposé d'engager des agents recenseurs en tant que vacataires, et de définir les éléments de rémunération comme suit :

Objet	Montant brut	Nb unités	Total
Formation	35 €	5	**350 €**
Tournée de reconnaissance	120,00 €	5	**600,00 €**
Indemnité forfaitaire de déplacement (par district)	120,00 €	5	**600,00 €**

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 056-215601675-20251211-2025_053-DE

Indemnité de téléphone	20,00 €	5	**100,00 €**
Logement recensé	3,50 €	1416	**4 956,00 €**
Indemnité de fin de mission (par logement recensé)	0,75 €	1416	**1 062,00 €**
Prévoir prime mission (fin)	100 €	5	**500 €**

La dotation de recensement versée par l'Etat sera de 4 721 euros.

Vu l'avis favorable de la commission Finances, RH, administration générale en date du 1er décembre 2025,

Le conseil municipal après en avoir délibéré et voté à la majorité (3 Abstentions : M. MOCQUET, Mme LEMAITRE, Mme RETAILLEAU) :

- Valide le tableau de rémunération des agents recenseurs tel qu'exposé ci-dessus,

- Donne pouvoir à Mme Le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Secrétaire de Séance
Mme Laurence DUMAS

Plougoumelen le 12 décembre 2025
Le Maire
Léna BERTHELOT

MAIRIE DE PLOUGOUMELEN
56 (Morbihan)